/BULLETIN MUNICIPAL/ Juin 2017

CORAY

Loisirs :
la ludothèque itinérante de l'ULAMIR

Cyclisme :
la course du 11 juin

la journée citoyenne

L'ÉDITO

Après quatre dimanches consacrés aux élections présidentielles, les 23 avril et 7 mai, et législatives, les 11 et 18 juin, où chacun a pu faire entendre sa voix en exerçant son droit de vote, le nouveau gouvernement mis en place est au travail pour que notre pays avance.

En ce qui concerne notre commune :

- Les travaux d'entretien sur les bâtiments communaux vont se poursuivre.

- Au lotissement Crouan, l'éclairage public sera installé et les travaux de voirie seront achevés.

- En centre bourg, les anciens globes qui ne sont plus conformes aux normes en vigueur et énergivores, seront remplacés par des luminaires LED à faible consommation d'énergie.

- Concernant la réhabilitation des locaux de Pors-Clos, le cabinet qui assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage, a été retenu. Suivra le choix de l'architecte.

- Les travaux de l'équipement « glisse universelle », attendu par les jeunes, démarreront après l'été. Cet équipement complètera l'espace multisports.

L'été est là, un été qui s'annonce chaud et sec. Aussi, soyons vigilants sur notre consommation d'eau. Veillons à ne pas gaspiller ce bien précieux !

Les associations de la commune vous proposent des animations où nous nous retrouverons avec le même plaisir de partager ces moments de convivialité.

Très bel été à chacune et à chacun.

Henriette Le Brigand, maire de Coray

Directrice de publication : Henriette Le Brigand
Coordination : Daniel Gouiffès, Fabienne Abalain et Marie-Hélène Cala-Masselin
Rédaction : mairie, Patrick Tanguy
Conception : Patrick Tanguy, Quimperlé (06 71 26 73 19)
Photos : mairie, associations
Imprimé sur papier recyclé à 1 000 exemplaires par A.P.F. 31 Concept, à Briec

Finances locales : les comptes administratifs 2016 et les budgets 2017

Les comptes administratifs de 2016 sont excédentaires de 240 241,29 € en fonctionnement et de 13 995,43 € en investissement.
En section de fonctionnement, comme nous vous l'avions indiqué, nous avons réalisé de grosses dépenses d'entretien des bâtiments et des terrains de sports (total de la dépense : 73 448 €) malgré une stagnation des recettes communales.
Les principaux investissements ont été le tracteur, le boulodrome, le parking de la maison de santé, la fin de la route de Langolen et la voirie communale. Ces dépenses ont été financées par l'autofinancement dégagé et un emprunt de 300 000 €.

Malgré un nouveau rabottage des aides de l'Etat, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Pour 2017, les dépenses pour les grosses réparations des bâtiments continuent : salle de Gouren et école (toiture). Les principaux investissements sont la pose d'un pare-ballon au stade de Beg Menez, une remorque pour les services techniques, un équipement de « glisse universelle », un équipement informatique pour l'école, le remplacement d'ampoules de l'éclairage public et la pose de l'éclairage au lotissement Crouan.
Le budget accordé à la voirie communale est stable à 100 000 € avec cette année une somme de 10 000 € réservée au curage des fossés.

Info énergie : l'ALECOB vous accompagne

ALECOB
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE DU CENTRE-OUEST BRETAGNE

Afin d'accompagner les particuliers dans leur réflexion sur les économies d'énergie, l'Etat, la Région Bretagne et l'ADEME ont mis en place des services d'accompagnement neutres et gratuits sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux questions techniques et financières liées à l'énergie.
Le territoire du Centre Ouest Bretagne dispose ainsi d'un Espace Info-Energie (EIE), basé à la maison des services publics, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix.
L'Espace Info-Energie de l'ALECOB se tient à la disposition du public pour répondre aux demandes portant sur les différents équipements de l'habitat, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'isolation thermique, les énergies renouvelables, les matériaux de construction, l'habitat bioclimatique, les aides financières, que ce soit pour un projet de construction, d'acquisition d'un bien ou de rénovation énergétique dans le but de réduire sa facture énergétique.

Frelon asiatique : soyez attentifs

Depuis quelques années, le frelon asiatique prolifère. Quelques règles bien précises sont à suivre :
- Si vous découvrez un nid, veuillez contacter la mairie au 02 98 59 10 10 qui se chargera de faire remonter l'information ou la Communauté de communes de Haute Cornouaille au 02 98 81 73 00.
La hauteur, le lieu (arbre, abri de jardin, haie…), la taille, et l'adresse la plus précise possible vous seront demandés.

Pour éviter les piqûres :

- ne pas s'approcher du nid à moins de 3 mètres ;
- ne pas faire de vibrations auprès du nid, éviter tout appareil de jardinage telles que taille-haie, tondeuse ou débrousailleuse ;
- n'essayer pas de détruire le nid vous-même.

Les consignes à suivre en cas de piqûre :

- Si la personne piquée présente une insuffisance respiratoire, une pathologie cardiaque ou une allergie connue aux piqûres d'hyménoptères, appeler le 18 et le 15 immédiatement et ne pas laissée la personne seule.
- Sinon, suivez ces conseils :
Appliquer un point chaud sur la ou les piqûres, le venin est thermosensible. Vous avez à votre disposition plusieurs moyens : le plus simple est de faire couler de l'eau la plus chaude possible sur la ou les piqûres. Si vous disposez d'un briquet ou d'une cigarette, approcher le point chaud le plus près possible de la piqûre et laisser le plus longtemps possible. Après le point chaud, mettre du froid pour limiter la formation d'un œdème. Désinfecter.

Comment piéger le frelon asiatique ?

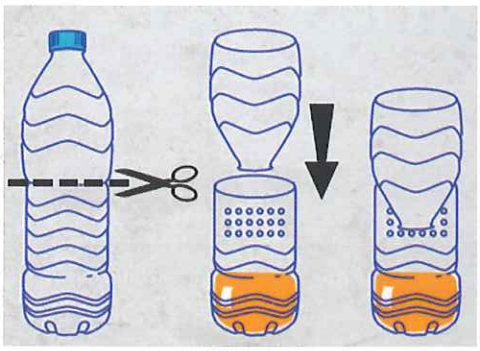

Il faut savoir tout d'abord que les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver. Les ouvrières et les mâles meurent et seules les reines et jeunes reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles dans des trous de mur, etc…pour ressortir courant février.
C'est à ce moment là que nous pouvons agir, en disposant dans nos jardins ou sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. Une reine égale 2 000 à 3 000 individus…
Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 cm d'un mélange composé d'1/3 de bière brune, d'1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et d'1/3 de sirop de cassis ou fraise.
Laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vélo : le casque est obligatoire pour les moins de 12 ans

En application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque est obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans, depuis le 22 mars 2017.
Adultes, si vous encouragez vos enfants à pratiquer le vélo, montrez l'exemple !

S'équiper et choisir des équipements de sécurité individuels adaptés, dont le casque à vélo, doit s'apprendre dès le plus jeune âge. Et c'est bien souvent au travers de l'exemple de leurs parents que les enfants apprennent ou non à s'équiper.
Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %, le risque de blessure mineure de 31 % et le risque de blessure au visage de 28 %.
Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques pour un enfant de 6 ans casqué et non casqué. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98 % dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

La responsabilité de l'adulte est engagée

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros).

L'accidentalité des enfants cyclistes

On estime à environ 5,5 millions les usagers occasionnels ou réguliers de vélo âgés de moins de 12 ans.
L'accidentalité routière des cyclistes âgés de moins de 12 ans a concerné 181 enfants en 2015 : un enfant a été tué et 170 autres ont été blessés, dont 71 blessés hospitalisés (Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 2015).
Sur une période de 5 ans (2011-2015), 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo. 26 d'entre eux ont trouvé la mort, 442 autres ont été blessés et hospitalisés, 665 s'en sont sortis avec des blessures légères. Seuls 45 enfants ont été indemnes.
91 % de ces accidents (et 85 % des décès) se sont produits en agglomération (ONISR, 2015).

Journée citoyenne : les bénévoles mobilisés

La seconde journée citoyenne a été organisée le 6 mai dernier. Une trentaine de bénévoles ont répondu présents. Deux groupes se sont constitués. Le premier avait pour mission le nettoyage des parterres de la rue de la Gare, l'îlot central de la route de Rosporden. Le second s'est attelé au défrichage et à l'abattage des arbres qui ont permis de découvrir le lavoir de Pen Aven. Le chantier de défrichage a permis de révéler le site des sources d'une des belles rivières du Sud-Finistère, l'Aven.

La municipalité remercie tous les bénévoles.

L'Aven prend sa source à Coray

Cette charmante rivière prend sa source à Coray, au lieu-dit «Pen Aven» («tête de l'Aven» en français). La rivière suit son cours sur 39, 257 kilomètres dans le Sud-Finistère avant de se jeter dans l'océan à Port-Manech.
Sur son parcours, le Ster Goz et le Pénanros viennent gonfler ses eaux.
Son cours est barré par une digue à la hauteur de la ville de Rosporden, donnant ainsi naissance à un étang d'une superficie de 45 hectares.
Les communes que la rivière traverse sont : Coray, Tourc'h, Rosporden, Kernével, Bannalec, Pont-Aven, Riec-sur-Bélon et Névez.

Course cycliste du 11 juin : du beau spectacle !

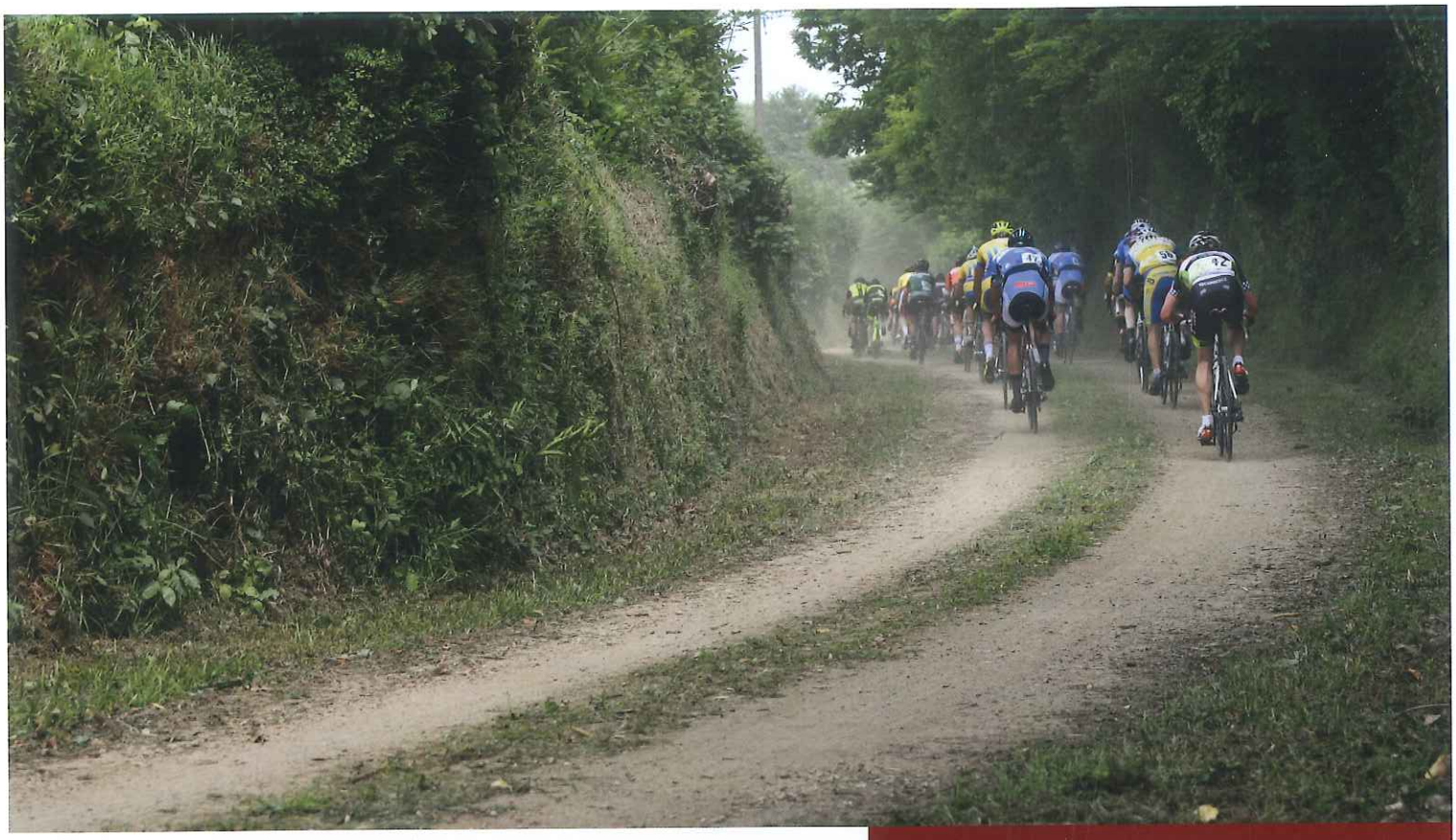

Pour la 3ème année consécutive, la course cycliste organisée par le Comité des fêtes, sous le contrôle du Cyclo Club d'Ergué-Gabéric, s'est déroulée le 11 juin dernier.

Les écoles de cyclisme ont ouvert le bal sur le circuit du lotissement Crouan. 55 espoirs y ont pris part.

Nouveauté cette année, la course s'inscrivait dans le Trophée Jo Velly dont il s'agissait de la 3ème étape. Au menu du jour, 20 tours d'un circuit de 4 kilomètres dont 500 mètres sur un chemin en terre (« ribin »).

Cette boucle a donné du fil à retordre aux 75 engagés et a également occasionné quelques dégâts matériels. Mais au bout du compte, ce fût une très belle course, très disputée, pour le plus grand plaisir des nombreux spectateurs dont la plupart n'a pas hésité à effectuer le tour du circuit sous un beau soleil.

Les vainqueurs catégorie par catégorie :

- Prélicenciés : Le Roy Tilio, VS Scaërois
- Poussins : Kerneis Enzo, VS Quimpérois
- Pupilles : Hernot Lomick, EC Plestin Pays Tregor
- Benjamins : Paris Théo, Moëlan Cyclo Club
- 3ème catégorie, junior et Pass'Cyclisme : Guézennec Vincent, CC Ergué-Gabéric

MERCI DE RESPECTER CES QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

Panneaux

Comme vous avez pu le remarquer, nous avons installé à plusieurs endroits dans le bourg des panneaux avertissant les propriétaires de chiens de ne pas les laisser déféquer sur les parterres et, le cas échéant, les invitant à ramasser les déjections.

Pas de chien en divagation

RAPPEL : il est interdit de laisser divaguer ses chiens sur la commune. Si un chien est aperçu en divagation à plusieurs reprises, Chenil service sera contacté.

Attention aux déchets qui volent !

Il a été remarqué que beaucoup de déchets se trouvaient sur le trajet qui mène à la déchetterie.

Afin de garder les abords de la route propres et d'éviter tout accident, nous vous recommandons de sécuriser le transport en couvrant les remorques soit d'un filet soit d'une bâche.

Ludothèque itinérante : à partir d'octobre

Le projet de ludothèque itinérante gérée par l'ULAMiR Aulne va se concrétiser dans les mois qui viennent.
A partir du mois d'octobre, celle-ci interviendra une fois tous les quinze jours, dans chaque commune du territoire de Haute Cornouaille, pour une durée de deux heures. Un premier rendez-vous a été proposé le samedi 20 mai à la salle Feunteun de 10h à 12h, à Plonévez-du-Faou (dans les locaux de la médiathèque). Et le 1er juillet, une rencontre a eu lieu à la médiathèque de Coray.
Le calendrier des interventions est en cours de construction. Vous serez informé par voie de presse, affiches et flyers.
De plus, une permanence tous les mercredis après-midi est assurée à la Maison de l'Enfance de 16h à 18h. La ludothèque démarrera officiellement à la rentrée, suite au Famillathlon prévu le dimanche 24 septembre 2017 au domaine de Trévarez.

Le succès de la Fête du Jeu et l'engouement autour du jeu sont de nature à confirmer l'intérêt de développer le projet d'une ludothèque sur le territoire de Haute Cornouaille.
Les bénéfices attendus d'un tel dispositif sont le développement de l'animation en milieu rural, le renforcement du lien social en favorisant les échanges entre les habitants, le soutien de la fonction parentale et les échanges intergénérationnels par le jeu, etc...

L'entrée sera libre et gratuite. Une adhésion annuelle est proposée pour pouvoir emprunter les jeux et jouets aux tarifs suivants :
15 € pour une famille - 12 € pour un(e) adulte - 5 € pour un(e) enfant.

Une ludothèque, c'est quoi ?

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.
Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permet d'accueillir des personnes de tout âge.
C'est un lieu ressource géré par des ludothécaires, sa mission est de « donner à jouer ».

Définition de l'ALF
(Association des Ludothèques Françaises)

ULAMIR aulne

Informations et renseignements :
ULAMiR Aulne
Rue du Glèdig
29520 Châteauneuf du Faou
Tél : 02 98 73 20 76
Site internet : www.ulamir-aulne.com
courriel : ulamir.aulne@wanadoo.fr

LES RENDEZ-VOUS DU SECOND SEMESTRE 2017

Samedi 22 juillet	Fête de Lochrist par le comité des fêtes de Lochrist
Samedi 9 septembre	Forum des associations
Samedi 11 novembre	Fest Deiz et fest-noz des Danserien Kore
Samedi 9 décembre	Téléthon

/À NOTER/

État-civil - janvier 2017 à juin 2017

NAISSANCES

ETIEMBLE Mathis	le 1er janvier	Meil ar Rouz
MAGUER Mathis	le 2 janvier	2bis, rue de Tachen Foire
LE MEUR Liam	le 3 janvier	24, rue de Bellevue
GAGNON Youenn	le 17 janvier	Kerfeot
LE CLÉACH Evan	le 20 janvier	5
VAVELIN Mélyna	le 4 février	2, route de Leuhan
CADIC CARLO Clémence	le 18 février	18, lot. Crouan
BERTHAUX Helton	le 23 février	1, rue Grégoire Le Cam
BERTHAUX Hilton	le 23 février	1, rue Grégoire Le Cam
NICLIN Jaëlys	le 25 mars	9, rue de Pors Clos
COTTEN Naël	le 28 mars	Kerfeot
CORAY GOURIÉ Milo	le 3 mai	22, lot. Crouan
JEANNÈS Lola	le 6 mai	Kervanal
TANGUY Noé	le 20 juin	Carn Laer

MARIAGE

CACHET Régis & SANGLIER Christelle - le 11 mars - 16, rue de la Prairie

DÉCÈS

DONNARD, née QUELVEN Marie Yvonne	le 6 janvier	10, rue de Leuhan
DAVID, née EOUZAN Jacqueline	le 16 janvier	10, rue de Leuhan
JAFFRÉ, née BOËDEC Séraphine	le 13 janvier	Kerrossignol
LE BOËDEC Guy	le 17 janvier	10, rue de Leuhan
GUÉGUEN Pierre	le 18 mars	10, rue de Leuhan
DAGUENET, née HENRIQUEL Marcelle	le 23 mars	1, impasse de Pen Pave
BARRÉ, née MÉVELLEC Josiane	le 15 avril	Beg Menez
PALLAVICINI, née RAFFIN Catherine	le 8 mai	4, rue de Porlazou
LIMON, née SCAON Marguerite	le 11 mai	5, route de Kerhuel
LE MEUR, née GRAZIANO Jacqueline	le 3 juin	2, rue du Stade
SANSEAU, née GUÉVEL Marie	le 11 juin	Kerguen

MAIRIE

Tél. : 02 98 59 10 10 - Fax : 02 98 59 70 71
Courriel : mairie-coray@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - jeudi, de 8h30 à 12h - vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Les permanences des élus

Henriette LE BRIGAND
↳ **le mercredi de 10h à 12h**, et sur rendez-vous les autres jours de la semaine

Jean-Claude LE DU
↳ **le jeudi de 17h à 18h** sur rendez-vous

Maryvonne TREUJOU
↳ **le lundi de 17h à 18h** sur rendez-vous

Maurice QUINTIN
↳ **le mardi de 11h à 12h** sur rendez-vous

Daniel GOUIFFES
↳ **le vendredi de 17h à 18h** sur rendez-vous

Permanence tous les samedis, de 11h à 12h

/INFOS PRATIQUES/

BIBLIOTHÈQUE

Tél. : 02 98 59 37 25
Courriel : bibliotheque-coray@orange.fr
Horaires d'ouverture : lundi, de 16h45 à 17h45 - mercredi, de 10h30 à 12h - samedi, de 10h à 12h
Pour les écoles de Coray, le jour est fixé à chaque rentrée scolaire en concertation avec la direction de l'école.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h - jeudi, de 9 h à 12h - vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 16h - samedi, de 9h à 12h

POMPIERS

Tél. : 18 ou 112 (portable)

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Lieu-dit Goaillou (entre Coray et Trégourez)
Tél. : 02 98 66 51 81
Horaires d'ouverture : lundi, vendredi, samedi, de 9 h 05 à 11 h 55 et de 13 h 35 à 17 h 25

MAISON MÉDICALE

Dr Coat, Dr Gelineau et Dr Lecouteux
11, rue de Pen Pavé – Tél. : 02 98 59 10 48
Service de garde : appeler le 15

CABINETS INFIRMIERS

- Hervieu Stéphane, Geay Frédéric, Guilbert Rodolphe, Le Magouroux Julie et Vauchelles Julie
3, route de Trégourez - Tél. : 02 98 59 73 10
- Cotonnec Karine, Le Barz Régine et Le Com Julie
9 route de Trégourez - Tél : 06 80 55 46 48 (permanence de 7h45 à 8h15 au cabinet sur rendez-vous)

CABINET DENTAIRE

Dr Mahé Stéphane, ZI Lanviliou - Tél. : 02 98 59 12 05

CABINET KINÉSITHÉRAPEUTE

M. Martin Grégory et Mme Ducamp Julie
4, bis route de Trégourez - Tél. : 02 98 59 14 43

PHARMACIE

Pharmacie Annyvonne Boëdec
3, rue de Pen Pavé - Tél. : 02 98 59 12 16

TAXIS

- Appel'Taxi 29 - 30, lotissement Crouan
Tél. : 06 62 00 49 68
- Guilloux Didier - 2, rue de Ster Gor
Tél. : 06 62 57 60 48 - 02 98 59 71 62

POMPES FUNÈBRES

- Pompes Funèbres Guilloux - 2, rue de Ster Gor
Tél. : 06 62 57 60 48 - 02 98 59 71 62
- Pompes Funèbres Lucas - 11, route de Trégourez
Tél. : 02 98 66 40 30